

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL

Mercredi 16 février 2022 à 20h00
A la salle des fêtes de Balanod

Préambule : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de février à 20h00, les membres du Conseil Communautaire PORTE du JURA se sont réunis, à la salle des fêtes de Balanod, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT.

Nombre de membres en exercice : 40

Date de convocation : 09/02/2022

Présents à la séance : 29

Séance : 16/02/2022

Nombre de pouvoirs : 8

Affichage : 10/02/2022

Étaient présents : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, BOUILLIER Pierre, RUBY Caroline, FONTAINE Malika, BROISSIAT Bernard, MENOULLARD Aline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, BUFFARD-MORET Fabrice, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, KOHLER Bernard, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, OVISTE Valérie, FOURNIER Delphine, SERRIERE Yves, GUYON François, BONGINI Marc, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine.

Étaient absents excusés : VAN DER PLOEG Julien (donne pouvoir à BOUILLIER Pierre), BRETIN Christian (donne pouvoir à MENOULLARD Aline), COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe (donne pouvoir à BUCHOT Christian), MUTIN Jean-Marc (donne pouvoir à JOUVENCEAU Romain), PERROD Jean-Luc, PILLON Lilian (donne pouvoir à VAUCHER Valérie), BRIGNONNE Sylvie, FAIVRE-PIERRET Thierry (donne pouvoir à FOURNIER Catherine), BABAD Sandrine (donne pouvoir à FOURNIER Catherine), JACQUARD Roland (donne pouvoir à MONNET Brigitte), GAGLIARDI Marc-Antoine.

Présentation des missions de l'Agence départementale d'ingénierie et du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) du Jura par Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de l'Agence d'ingénierie.

Le Président demande à l'assemblée :

- De désigner un(e) secrétaire de séance ;
- D'approuver le procès-verbal du 19 janvier 2022 ;
- D'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :
 - o Projet de convention pour réalisation du schéma directeur d'assainissement secteur Vercia Vincelles
- De supprimer le point suivant à l'ordre du jour :
 - o Avenants au marché – diagnostic Beaufort-Cousance
 - o Attribution des lots – opération de réaménagement de la rue du Chemin de ronde

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De désigner V. BRENOT comme secrétaire de séance ;
- D'approuver le procès-verbal du 19 janvier 2022,
- D'approuver la modification des points indiqués ci-dessus à l'ordre du jour.

A. AFFAIRES GENERALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

CESSION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE LES TROIS CHATEAUX - RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération n°2022-8 en date du 19 janvier 2022 portant cession de parcelles à la SCI Les Plarus,
Considérant la demande de la SCI DEBIMMO,

Monsieur le Président expose,

La SCI DEBIMMO (SIREN : 90852157), gérée par Monsieur Romuald DEBOURG, a sollicité la Communauté de communes pour l'extension de son bâtiment sur une partie des parcelles cadastrées ZB 9 et ZB 212 sur la Commune Les Trois Châteaux.

Conformément à la délibération 2021-116, le prix de vente de la parcelle est fixé à 18 € HT/m².

SCI DEBIMMO :

Numéro de parcelle	Surface de la parcelle
ZB 9 (partie)	1 750 m ²
ZB 212 (partie)	1 075 m ²
SURFACE TOTALE	2 825 m ²
MONTANT TOTAL	50 850 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la cession de parcelles comme énoncée ci-dessus,
- **D'ABROGER** la délibération n°2022-8,
- **DE MANDATER** Maître JOUFFROY, notaire à Saint-Amour,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires et les actes pour la mise en œuvre de ces prestations.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES BATIMENTS DES ECOLES DU TERRITOIRE – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Vu les Statuts de la Communauté de communes,

Considérant que la Communauté de communes exerce la compétence Enfance-Jeunesse, et que de ce fait la mise à disposition des bâtiments communaux nécessaires à l'exercice de cette compétence doit être formalisée par convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les conventions de mise à disposition pour les écoles à Balanod, Beaufort-Orbagna et Cousance comme présenté en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire, notamment lesdites conventions.

B. AFFAIRES ECONOMIQUES

CONVENTION 2022 AVEC INITIATIVE JURA – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention en date du 24 novembre 2020 portant autorisation en matière d'aide aux entreprises entre le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté et la Communauté de communes Porte du Jura,

Vu la convention de partenariat économique 2020-2021 entre la Communauté de communes Porte du Jura et Initiative Jura,

Vu la délibération n°2021-2 en date du 18 janvier 2021 portant convention 2021 avec Initiative Jura,

Madame la Vice-Présidente présente le bilan 2021 de la plateforme Initiative Jura :

Entreprises	Lieu	Activité	Montant prêt d'honneur en €	Création/ Reprise	Emplois créés / Emplois soutenus
SASU BLANC PIERRE	CUISIA	MENUISERIE	10 000	Reprise	3
EIRL THOUNY	LES TROIS CHATEAUX	FAB. VENTE NECTARS DE FRUITS ET CONFITURES	5 000	Création	1
EURL VALLET CORENTIN	BEAUFORT	GARAGE	5 000	Reprise	1
GARAGE RULLIER	BALANOD	GARAGE	15 000	Reprise	1+4
EURL GT ELEC	SAINT AGNES	ELECTRICITE GENERALE CHAUFFAGE CLIM.PAP	3 000	Création	1
SAS MOREL JEAN MICHEL	COUSANCE	MENUISERIE, CHARPENTE	10 000	Reprise	2
SAS BSA	SAINT AMOUR	INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DES MATERIAUX	30 000	Reprise	0+20
SASU KH ENERGY	SAINT AMOUR	ELECTRICIEN	10 000	Création	1
SAS SPRAD LARUE	BEAUFORT	SUPERMARCHE	30 000	Reprise	1+8
LA CREMERIE DES SAVEURS REGIONALES	COUSANCE	CREMERIE, FROMAGERIE, PRODUITS LOCAUX	10 000	Création	2
AUTOUR DE L'ATRE	VAL-SONNETTE	RESTAURANT	10 000	Création	3

L'appel de fonds d'Initiative Jura correspondant à l'accompagnement de ces 11 entreprises s'élève à 5 775 €, à raison de 525 € par dossier conformément à la convention 2021.

Cette dernière étant terminée, Madame la Vice-Présidente propose son renouvellement pour 2022 ainsi que le paiement de l'adhésion annuelle d'un montant de 170 €, donnant le droit de participer à l'Assemblée Générale de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention annuelle de partenariat avec Initiative Jura pour l'année 2022,
- **DE DIRE** que la participation de la Communauté de communes telle qu'établie dans la délibération 2021-2 ne fera plus l'objet d'un montant plafond,

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes Porte du Jura à la plateforme Initiative Jura et le paiement de l'adhésion annuelle pour l'année 2022,
- **D'APPROUVER** le paiement de l'appel de fonds 2021 de 5 775 € comme présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document, notamment la convention de partenariat économique, et à prendre toute décision s'y afférant.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les Statuts de la Communauté de communes,
Vu la convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
Vu l'avis de la commission Economie en date du 2 février 2022,

Madame la Vice-Présidente expose la demande de subvention au titre de l'Aide à l'immobilier d'entreprise : Il s'agit de l'entreprise MERCIER BLANC, dont le siège social est basé à CUISIA. En 2021, Monsieur MERCIER Fabien a racheté les parts sociales de la SAS BLANC Pierre, par le biais d'une Holding qu'il détient à 100 %.

La société reprise existe depuis de nombreuses années et bénéficie d'une excellente réputation. Ce projet a pu bénéficier d'un prêt d'honneur de 10 000 € par l'intermédiaire d'Initiative Jura. La SCI Les BOIDELS a réalisé un chiffre d'affaires de 455 K€ sur un exercice de 9 mois, soit une projection de chiffre d'affaires de 606 K€ sur 12 mois, représentant une progression de 8,2 %.

Ce projet sera porté par la SCI Les BOIDELS, détenue par FM Financière (société Holding de Fabien MERCIER), et Fabien MERCIER en nom propre.

Le compte d'exploitation prévisionnel de la SCI Les BOIDELS prévoit un résultat positif à hauteur de 1 766€ dès la première année, puis en croissance de 6 %.

Le plan de financement comporte un emprunt de 180 000 €, ainsi qu'un apport en compte courant de 22 500 €.

L'investissement projeté permettra à l'entreprise d'acquérir un bâtiment contigu à l'existant, de faire une extension à ce nouveau local, puis de réaliser des travaux complets de réhabilitation et d'aménager l'ensemble nouvellement acquis.

L'entreprise a communiqué les éléments suivants sur la base du document de demande de subvention établi par la Communauté de communes :

Présentation du projet	Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment
Coût en €HT	202 500 €
Montant sollicité	20% soit 40 500€, plafonné à 30 000 €
Calendrier prévisionnel de réalisation	Du 01/02/2022 au 31/12/2022
Impact attendu	Modernisation du site de production, amélioration des conditions de travail des salariés

Le dossier de demande est complet et l'accusé de réception a été remis à l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la subvention de 30 000 € pour l'entreprise SASU MERCIER BLANC AGENCEMENT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y référant.

C. ENFANCE – JEUNESSE

TARIFS SORTIES DES ACCUEILS DE LOISIRS ET SECTEUR ADOS POUR LES VACANCES D'HIVER 2022 – RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER

Vu la délibération 2020-7 en date du 29 janvier 2020 relative à la modification de la régie de recettes et d'avances des accueils de loisirs,

Vu la délibération 2021-98 en date du 21 juillet 2021 relative au règlement intérieur des accueils de loisirs,

Considérant les activités et sorties proposées par les accueils de loisirs et le secteur jeunes pour les vacances d'hiver 2022,

Monsieur le Vice-Président informe que les tarifs des séjours, stages, sorties et activités du Secteur Jeunes doivent être validés par délibération.

Les tarifs extrascolaires restent inchangés.

Pour rappel, d'après le règlement intérieur :

Tarifs extrascolaires et mercredi

Tarif horaire par enfant	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
<i>Famille composée de</i>	<i>1 enfant</i>	<i>2 enfants</i>	<i>3 enfants et plus</i>
Ressources mensuelles inférieures à 650,00 €	650 x 0.04%	650 x 0.038%	650 x 0.035%
Ressources mensuelles comprises entre : 650.00 € < R < 4700,00 €	R x 0.04%	R x 0.038%	R x 0.035%
Ressources mensuelles supérieures à 4700.00 €	4700 x 0.04%	4700 x 0.038%	4700 x 0.035%

Sur la base des plages d'horaires d'accueil suivantes :

Intitulés des Séquences	Durée de la séquence
Demi-journée et mercredi après-midi	4h00
½ journée avec repas	5h30
Journée	8h00

La durée de présence est comptabilisée en fonction de la plage horaire d'accueil, que l'enfant soit présent un quart d'heure ou une heure.

Le prix du repas de 3.38€ est à ajouter au tarif horaire du midi ; il est fixe et défini par le Restaurant municipal.

Le prix du goûter de 0.66€ est à ajouter au tarif de la journée ou de la ½ journée après midi. Il est fixe et défini par le Restaurant municipal.

En complément des tarifs d'accueils de loisirs extrascolaires, il est nécessaire de définir les tarifs des prestations complémentaires pour les vacances d'hiver 2022 comme suit :

Séjours :

- Séjour « Neige » pour le 7-11 ans du 14 au 18 février 2022 à Chaux Neuve : forfait de 190€ + coût de 5 jours en accueil de loisirs en fonction des ressources des familles ;

- Séjour « Ski » pour le Secteur Jeunes du 21 au 25 février 2022 à Abondance : forfait de 110€ + coût de 5 jours en accueil de loisirs en fonction des ressources des familles.

Sorties du Secteur Jeunes :

- Ski à Prénovel le 12 février : 10 € ;
- Sortie Virtual break à Louhans le 15 février : 10 € ;
- Sortie ski de fond à Prénovel le 17 février : 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les tarifs des activités complémentaires pour les vacances d'hiver 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE SAINT AMOUR – RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER

Vu la délibération n°2021-157 en date du 15 décembre 2021 portant plan de financement et demande de subvention pour le projet de réhabilitation du vitrage de l'école de Saint-Amour,

Considérant l'évolution du coût du projet,

Monsieur le Vice-Président expose,

Suite à la délibération 2021-157 prise lors du Conseil communautaire de décembre 2021, le coût des travaux de mise aux normes de l'école élémentaire de Saint-Amour a augmenté.

Le montant des travaux à réaliser est désormais estimé à 42 899.50 € HT (51 479.40 € TTC).

La demande de subvention déposée auprès des services de la Préfecture dans le cadre de l'appel à projets DETR 2022 sera modifiée en conséquence.

Le plan de financement provisoire est le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT
Travaux	42 899.50 €
Total dépenses	42 899.50 €

Recettes prévisionnelles	Montant
DETR espérée 40%	17 159.80 €
Autofinancement 60%	25 739.70 €
Total recettes	42 899.50 €

La maîtrise d'œuvre sera réalisée par les services de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet décrit ci-dessus et d'abroger la délibération 2021-157 en conséquence,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à présenter le dossier aux financeurs et à financer par l'emprunt ou l'autofinancement si nécessaire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

D. ASSAINISSEMENT

CONVENTION DE RACCORDEMENT D'EAUX USEES NON DOMESTIQUES AU RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT AVEC LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DES FROMAGERIES DU REVERMONT – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL

Vu l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique relatif aux rejets à l'égout public d'effluents non domestiques,
Vu le projet de convention établi par le service d'assainissement,

Monsieur le Vice-Président expose,

La société coopérative agricole des fromageries du Revermont est implantée 495 Route de Véria sur la Commune de Balanod et de ce fait, est raccordée sur la station d'épuration de Saint-Amour.

La réglementation impose que ce type de raccordement soit autorisé et encadré par une convention entre l'exploitant et le service d'assainissement.

Il convient d'établir une convention tenant compte des évolutions réglementaires et de l'augmentation du débit lié à l'activité de la fromagerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le projet de convention de rejet des effluents de la Fromagerie du Revermont sur la station d'épuration de Saint-Amour,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'autorisation sera formalisée par un arrêté établi par Monsieur le Président et faisant référence à ladite convention.

PROJET DE CONVENTION POUR REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SECTEUR VERCIA VINCELLES – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL

Vu les articles L 1414-1, L5211-10 et L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique qui permet à plusieurs personnes publiques justifiant de besoins communs d'associer leur maîtrise d'ouvrage respective à travers un groupement de commande pour réaliser des économies d'échelle et gagner en efficacité,

Vu l'article L2113-7 du code de la commande publique qui instaure une convention constitutive entre les membres du groupement de commande pour en régir les modalités de fonctionnement,

Vu le projet de convention constitutive du groupement pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement,

Monsieur le Vice-Président expose,

La Communauté de communes Porte du Jura, compétente dans le domaine de l'assainissement collectif, souhaite réaliser un schéma directeur assainissement afin d'identifier et de hiérarchiser les travaux à mener pour le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement de Vercia-Rotalier et Vincelles-Sainte-Agnès.

Pour la partie Nord du territoire, la Communauté de communes ne dispose que de la compétence collective. C'est pourquoi le syndicat des eaux de Beaufort a été associé pour la partie transit et traitement et les communes concernées pour la partie du réseau pluvial. Tous souhaitent également réaliser un schéma d'assainissement.

Dans un souci de cohérence et de coordination des études et de meilleure gestion des crédits, il est proposé, en application de l'article L2113-6 du Code de la commande publique, de mettre en place un groupement de commandes afin de désigner un même prestataire qui réalisera une étude globale pour le compte des maîtres d'ouvrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement tel que présenté ci-dessus,
- **D'INVITER** les parties prenantes à délibérer en ce sens avant le 1^{er} mars 2022,
- **D'ACCEPTER** que la Communauté de communes Porte du Jura soit désignée coordonnateur-mandataire de ce groupement, qui à ce titre sera chargée, au nom et pour le compte des membres du groupement :

- D'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du marché et le choix d'un prestataire répondant aux besoins de chacun,
- De signer, notifier et d'exécuter le marché,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération, qui régit les modalités de fonctionnement de ce groupement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document se rapportant à l'affaire, notamment ladite convention.

E. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Evolution des effectifs de la Communauté de communes :**

Antoine FASSY, responsable assainissement, a intégré une autre collectivité depuis le 4 février 2022. Depuis, un candidat a été retenu pour occuper le poste à compter du 15 mai 2022.

- **Installation du Chapiteau tiers-lieu sur la commune d'Augisey :**

Début des activités le 5 mars 2022. Dans ce cadre, l'affiche et le programme ont été transmis à chaque commune.

- **Rencontre avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) :**

Rencontre le 3 février en présence du Président, Valérie VAUCHER, Jean-Denis AMET et les services de la Communauté de communes. L'objectif de la rencontre était d'envisager l'organisation culturelle du territoire communautaire, avec notamment le projet de développement de la lecture publique sur le Nord du territoire. Cet échange a permis d'amorcer la préparation de la convention triennale et s'est suivi d'une visite de la médiathèque, de la salle de la Chevalerie et des nouveaux locaux de l'école de musique.

Dans ce cadre, il est envisagé d'implanter une antenne de la médiathèque de Saint-Amour à la Caborde. Cette proposition correspond aux objectifs de lecture publique sur le Nord du territoire de la DRAC.

Une commission conjointe Culture-Tourisme est organisée le 1^{er} mars pour travailler sur le sujet, avec pour objectif de concilier lecture publique et maintien de l'aspect touristique du site.

- **Projet Cité des vins :**

Suite à la réunion des Présidents des EPCI concernés par le projet, le Président informe l'Assemblée de son souhait de développer l'itinérance au départ de la Caborde. Un grand travail dans ce domaine a été réalisé par la chargée de mission du Comité départemental du tourisme (CDT) en 2021.

Une étude de programmation devrait être réalisée courant 2022.

L'envie de réaliser un projet touristique persiste, mais celui jusqu'à présent envisagé sur le site de la Caborde est remis en question.

- **Situation Châtel :**

Le Président confirme à l'Assemblée ne pas avoir de nouvelles quant à l'évolution du projet sur le site de Châtel.

